

RAPPORT N° 91/4-11  
au Conseil Municipal

OBJET

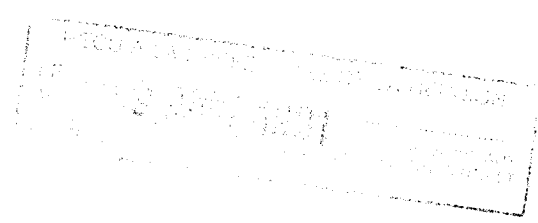
ACQUISITIONS DE TERRAINS

Je vous propose de vous prononcer sur le *PROJET D'ACQUISITIONS DE TERRAINS* dont la liste est jointe en annexe, pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés et en cas d'accord :

- de motiver le dépassement de l'estimation des Domaines de 50 % pour le terrain cadastré section CR n° 204, sis à Montgaillard, par le fait que son prix inférieur à 8 F/m<sup>2</sup> demeure très intéressant dans la perspective d'une urbanisation inéluctable à moyen terme (l'estimation des Domaines a été faite en fonction du classement actuel du terrain en zone agricole) ;
- de m'autoriser à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants ;
- de me dispenser, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 91/4-11  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 27 juillet 1991

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/4-11 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Urbanisme, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisition de terrains dont la liste est jointe en annexe, pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

ARTICLE 2

Autorise le dépassement de l'estimation des Domaines de 50 % pour le terrain cadastré section CR n° 204, au motif que son prix (moins de 8 F/m<sup>2</sup>) demeure très intéressant en vue d'une opération d'urbanisation à moyen terme.

ARTICLE 3

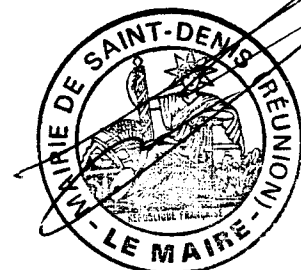
Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 4

Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 02 AOUT 1991

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



## ACQUISITIONS DE TERRAINS

## ANNEXE

Réf.cad.	Superf.	Situations	Anciens propr.	Prix	Modalités acq.	Buts acquisit.	Imput. budgét.
AH 2- 4 7- 8 9-10 11-12 13-17	1 838 m2	Ruelle Géringère	Département	1 487 030,42 F (payable avant le 31.12.92. sans intérêt)	Rétrocession de terrains acquis sur demande de la Commune dans le cadre des réserves foncières du Département	Opération d'aménagement (Z.A.C. de la République)	908-210
AS 607 (ex- 24 p.)	15 m2	5-7 Rue des Manguiers	Jean-Raoul CLAIN	18 000 F (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Elargissement du carrefour de la Rue des Manguiers et de la Rue Ruisseau des Noirs	901-210
BI 969 (ex- 264 p.)	437 m2	Route de Moufia	HOARAU Jean	146 000 F toutes indemnités confondues (suivant estimation des Domaines)	Amiable après ordonnance d'expropria- tion	Création d'une voie de liaison entre Moufia et la Bretagne	901-210
BR 1388	687 m2	3 Chemin de Bois Rouge/ Bretagne	MONDON Jean-Marc	340 000 F (conforme à l'estimation des Domaines)	Amiable	Réserve fon- cière pour équipements publics	908-210

## ACQUISITIONS DE TERRAINS

ANNEXE

- 2 -

Réf.cad.	Superf.	Situations	Anciens propr.	Prix	Modalités acq.	Buts acquisit.	Imput. budgét.
BT 536	18 m2	Angle du Chemin Bancoul et de la Rue Roger Guichard	SEDRE	Gratuit	Rétrocession d'une emprise publique dans le cadre de la Z.A.C. I de Moufia	Emprise pu- blique (Rue Roger Guichard)	901-210
CN 12	398 m2	Allée des Cannas (Lotissement "Les Capucines")	Thérèse AH-FAT	119 400 F (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Réserve fon- cière pour construction de logements	908-210
CR 204	266 946 m2	Montgaillard	Consorts FERRERE	2 100 000 F (supérieur de 50 % à l'estimation des Domaines)	Préemption (Z.A.D. de la Verdure)	Réserve fon- cière pour opération d'aménagement	908-210
DW 24 p.	236 m2	Chemin Neuf/ Montagne	Compagnie Marseillaise de Madagascar	300 F/m2 (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Elargissement du Chemin Neuf	901-210

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du samedi 27 juillet 1991  
et annexé à la Délibération n° 91/4-11

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

